

- Esclavage. (Proposition de la délégation du Royaume-Uni);
- Union internationale de secours. (Proposition de la délégation du Venezuela);
- Conditions de vote des demandes d'avis consultatif adressées à la Cour permanente de Justice internationale. (Proposition des délégations de Belgique, Pays-Bas, Norvège, Suède et Suisse);
- Nomination d'un successeur à M. Fotitch au Conseil d'administration de la Caisse des pensions du personnel de la Société des Nations. (Proposition du président).
- Acceptation de la démission de M. Frank B. Kellogg, juge de la Cour permanente de Justice internationale. (Proposition du président).
- Différend entre l'Ethiopie et l'Italie; coordination des mesures en vertu de l'Article 16 du Pacte. (Proposition du Bureau de l'Assemblée).

DISCUSSION DU RAPPORT SUR L'ŒUVRE ACCOMPLIE PAR LA SOCIÉTÉ

C'est l'usage au commencement de l'Assemblée de discuter, en séances plénières, le rapport annuel du Secrétaire général sur l'œuvre accomplie par la Société des Nations depuis la dernière session ordinaire de l'Assemblée.

Nulle partie du rapport, cette année, n'a été l'objet d'une plus grande attention que le chapitre consacré au danger dont la paix est menacée par le conflit italo-éthiopien.

La discussion s'ouvrit par le discours de Sir Samuel Hoare de la délégation de Grande-Bretagne qui fit entendre une note de calme fermeté qui créa une profonde impression. En premier lieu, il définit les droits des petites nations et les fonctions et devoirs des membres de la Société en des termes qui ne perdirent rien de leur efficacité malgré leur modération étudiée. De l'affirmation des idéals, il passa à l'examen des moyens pratiques qui pourraient les rendre effectifs et conclut que la sécurité collective, la réduction des armements et le respect des obligations contractuelles étaient à la base de l'ordre mondial.

Dans un passage qui a suscité un intérêt général, le Secrétaire britannique aux Affaires étrangères a parlé du problème des matières premières. Il signala que certains pays, soit sur leur propre territoire, soit dans leurs colonies, possèdent des avantages naturels et que d'autres moins favorisés, considèrent cette situation avec inquiétude. Etant donné que la question provoque du malaise et du mécontentement, il serait sage, suggéra-t-il, de l'étudier et, si possible, de tenter de la faire disparaître. En ce qui concerne le Royaume-Uni, il est disposé à participer à une étude de ces questions. L'enquête devrait être limitée aux matières premières provenant des colonies, y compris les protectorats et les territoires sous mandat. Il est évident, toutefois, qu'une telle étude exige le calme et l'absence de passion, or l'un et l'autre sont impossibles dans une atmosphère de guerre et de menace de guerre.

Enfin, il réaffirma la fidélité du Gouvernement et du peuple britanniques aux principes de la Société et leur détermination de les conserver. "La Société des Nations", a-t-il dit, "est le champion — et mon pays l'est avec elle — du maintien collectif du Pacte dans son intégralité et, en particulier, de la résistance tenace et collective à tous les actes d'agression non provoquée."

Le délégué de l'Ethiopie qui a suivi Sir Samuel Hoare fit un noble appel à "tous les hommes et à toutes les femmes de bonne volonté". L'Ethiopie, a-t-il dit, a placé sa foi en la procédure internationale reconnue. Elle a identifié sa cause avec celle de la Société des Nations elle-même. Son souverain était disposé à accepter toute suggestion raisonnable dans l'esprit de haute conciliation qui le caractérise. Il était prêt à faire la plus large part aux exigences de la civilisation moderne et aux intérêts légitimes de toutes les nations. Pour conclure, M. Hawariate demanda la constitution d'une commission internationale d'enquête chargée de vérifier la valeur des griefs formulés contre l'Ethiopie.